



Reprise de leasing abusive

Par **yoyo33**, le **19/12/2011** à **18:57**

Bonjour,
En septembre 2010, nous avons repris un tabac-presse. De fait nous avons repris également le leasing existant pour le photocopieur.
La société a fait signer à mon fils un nouveau contrat de 5 ans et non pas un contrat de prolongation du contrat existant. Est-ce légal ?
Y a-t-il moyen de mettre en cause ce contrat sachant que tous les mois nous perdons environ 150 € et qu'il a été prolongé au-delà de la durée initiale du contrat.
Merci d'avance pour les réponses que vous pourriez m'apporter.

Par **chaber**, le **20/12/2011** à **07:23**

bonjour,
Votre fils pouvait très bien ne pas continuer le leasing du photocopieur. Le vendeur du fonds de commerce en aurait fait son affaire personnelle.
Un nouveau contrat a été signé par la société de leasing et par votre fils et fait foi.
Il faudrait relire les conditions pour connaître les conditions de rachat ou de rupture.